



**MISE A DISPOSITION DU PREMIER AMENDEMENT
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021
DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 3 MAI 2022**

BNP Paribas informe le public que le premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 mai 2022.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D.22-0098-A01 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 22-0156-A01.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>